

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste CMFT EEM

2. Etre membre

Chercher et trouver le salut

Peu de méthodistes savent encore que quiconque cherche le salut peut demander son admission dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM). La demande d'admission n'est pas encore liée à la foi personnelle en Christ. Cette ouverture envers tous ceux qui cherchent à être sauvés de leurs péchés date du début du réveil méthodiste. A cette époque, tous ceux qui furent réveillés de leur sommeil d'ignorance ou d'indifférence se rassemblèrent chez les méthodistes. Ils se trouvèrent dans des groupes de douze personnes dont une partie avaient fait l'expérience du pardon et du salut en Christ. Ainsi ceux qui avaient trouvé la foi salutaire aidaient ceux qui cherchaient encore.

Aujourd'hui, le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) dispose toujours de cette porte ouverte à l'accueil de ceux qui cherchent. Ce qui exige des pasteurs et des autres membres d'accompagner ceux qui cherchent le Seigneur, et de les conduire vers lui. Dès que quelqu'un a trouvé la foi en Christ et veut le suivre, sa demande d'admission peut être transformée en une admission avec tous les droits réservés aux membres. L'admission se fait devant la communauté locale réunie. Elle est précédée du baptême pour ceux qui ne sont pas encore baptisés. L'admission est l'acte de confession de la foi personnelle. Ainsi est-elle la confirmation personnelle des promesses faites par Dieu dans le baptême. Lorsqu'il y a eu baptême d'enfants, l'Eglise Evangélique Méthodiste ne connaît pas de confirmation à l'âge de seize ans à la suite de l'instruction religieuse. L'admission comme membre est, selon les convictions méthodistes, la confirmation, c'est -à-dire la confession publique de sa foi. Elle est un acte volontaire et choisi librement par chaque personne. Les enfants de méthodistes ne deviennent pas automatiquement membres à leur tour. Chacun et chacune, à chaque génération, est invité à prendre lui-même cette décision. Lorsqu'il y a baptême d'adultes, le baptême est immédiatement suivi de la confirmation de la foi, c'est-à-dire de l'admission comme membre. L'appartenance au corps du Christ doit se traduire par l'appartenance visible à l'une des Eglises chrétiennes, en l'occurrence celle dans laquelle on a reçu le sacrement du baptême et confirmé sa foi en Christ.

Les promesses d'admission

Celui qui devient membre de l'Eglise Evangélique Méthodiste fait quatre promesses lors de son admission dans l'Eglise. Les trois premières questions posées pour l'admission relèvent des convictions fondamentales de tout chrétien. Nous les partageons avec l'héritage chrétien universel. L'accent méthodiste - c'est-à-dire une foi personnelle qui se traduit par une vie chrétienne - n'est pas absent pour autant. La quatrième question est propre à l'Eglise Evangélique Méthodiste. Les quatre questions sont les suivantes:

- 1) Etes-vous prêt à confesser votre foi en Jésus-Christ votre Seigneur et Sauveur, et à vous soumettre à sa souveraineté?
- 2) Acceptez-vous les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament comme règle de conduite divine pour votre foi et votre vie en Jésus-Christ?
- 3) Etes-vous prêt à mener une vie chrétienne selon la grâce que Dieu vous a accordée?
- 4) Voulez-vous appartenir à l'Eglise Evangélique Méthodiste et lui rester fidèle?

Voulez-vous participer à sa vie spirituelle et la soutenir dans ses différentes activités et tâches par votre prière, votre collaboration et vos dons?

Lors de l'admission, les trois premières questions sont posées ensemble et la quatrième séparément. Ceci marque la différence entre les questions de portée universelle et la question proprement méthodiste. En devenant membre, une personne s'allie avec Dieu et avec les autres membres de l'Eglise. Elle est prête à s'engager pour le bien de l'Eglise et de sa mission. Cet engagement englobe les aspects spirituels, financiers et d'activité pratique. Le règlement de l'Eglise

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste CMFT EEM

ne fixe aucune règle pour cet engagement, pas plus pour le montant de la contribution financière. Beaucoup de membres se tiennent à la règle biblique de la dîme. L'expérience montre que l'Eglise peut intensifier son ministère lorsque ses membres tendent à observer cette règle. Grâce au dévouement de ses membres, l'Eglise peut progresser dans sa mission.

Rester un membre fidèle

La croissance dans une vie de foi était un des signes distinctifs du réveil méthodiste. Wesley ne cherchait pas seulement la conversion des personnes mais leur sanctification. Penser que la seule conversion suffit, serait comme enfanter des morts-nés. Une vie remplie de l'amour de Dieu doit se manifester dans des actes correspondants. Le croyant fidèle sera renouvelé à l'image du Christ car il n'y a rien de mieux dans ce monde que de ressembler au Christ. Ainsi, sainteté et bonheur vont de pair. Se laisser transformer par Dieu en vue de la perfection dans l'amour est le but le plus noble à atteindre.

Cette recherche d'une vie sanctifiée se traduit dans le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste par l'importance accordée à la fidélité des membres. Chaque membre est exhorté à participer fidèlement à la vie de l'Eglise et à s'engager dans le monde selon ses dons. Citons comme exemple deux articles du règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste: «Etre un membre fidèle de la communauté est essentiel à la croissance personnelle et à la compréhension de plus en plus grande de la volonté et de la grâce de Dieu. En participant à la prière personnelle et communautaire, au culte, aux sacrements, à la formation spirituelle, au service chrétien, à l'offrande régulière et à la discipline sainte, le membre grandit dans l'amour du Christ et apprend à reconnaître l'action de Dieu dans l'histoire et la nature, ainsi qu'à mieux se connaître soi-même.» (article 110)

«Le chrétien s'engage envers les autres membres du corps de Christ à participer fidèlement à la vie communautaire de l'Eglise. Il est lié par le saint commandement à porter les fardeaux des autres, à partager leurs joies et leurs souffrances, à proclamer la vérité dans l'amour et à aborder les divisions dans un esprit de pardon et de réconciliation.» (article 111)

Des membres passifs?

Ce que nous venons de dire sur le but de toute vie chrétienne selon la vision de Wesley, exclut toute possibilité d'être un membre passif. A l'encontre des associations, l'Eglise ne connaît pas la distinction entre membre actif et membre passif. La qualité de membre passif n'a jamais été introduite dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM). Le règlement de l'Eglise dit expressément:

«Il appartient à la communauté d'encourager chaque membre de la paroisse à participer activement à la vie de l'Eglise...» (article 123)

«Lorsqu'il devient évident qu'un membre manque de fidélité dans sa foi, la communauté, par le biais de la commission de vie spirituelle, s'efforcera de l'encourager afin qu'il renouvelle sa foi, son engagement dans l'Eglise et afin qu'il l'aide dans son service au prochain.» (article 113) A l'époque de Wesley, l'appartenance au méthodisme équivalait à l'appartenance à un groupe restreint à l'intérieur de l'Eglise anglicane. Cette appartenance était renouvelée tous les trois mois. Ceux qui ne participaient pas régulièrement, perdaient leur appartenance méthodiste. Actuellement, les dispositions ne sont pas aussi strictes, mais la communauté locale ne devrait pas laisser traîner dans ses registres de membres les personnes qui ne participent plus à la vie de l'Eglise. Le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) donne des indications sur les démarches à faire dans ce cas. Il évoque une période de trois ans pendant lesquels la communauté locale doit chercher à réactiver un membre avant de pouvoir le rayer de la liste des membres. L'extrait ci-après de l'article 125 donne un aperçu des efforts à faire de la part de la communauté locale:

« Chaque membre accomplira les tâches auxquelles il s'est engagé. S'il néglige cette responsabilité on agira comme suit: Si un membre néglige ses engagements, ou si, sans raison valable, il s'abstient de façon prolongée de fréquenter le culte, le pasteur et le responsable des registres paroissiaux mentionneront son nom à la commission de vie spirituelle. Celle-ci fera tout son possible pour réintégrer le membre dans la communauté vivante de l'Église. On prendra contact avec lui et on lui rappellera qu'en tant que membre de l'Église, il est également membre de l'ensemble de l'Église Évangélique Méthodiste (EEM) et que, par conséquent, soit il remplit ses engagements dans la communauté, soit il demande son transfert dans une autre paroisse ou une autre Église. Si au bout de trois ans, il ne s'est engagé dans aucune de ces voies, son nom pourra être radié du registre des membres...» (article 125)

L'engagement des membres dans le monde

L'engagement d'un membre ne se limite pas à la vie paroissiale. Il serait même peu souhaitable que touses efforts se concentrent uniquement sur les activités internes de l'Église. L'Église a une mission. Elle est envoyée dans le monde. Elle vit cette mission à travers ses membres. Ainsi, chaque membre est encouragé à s'engager dans le monde soit par des contacts personnels avec des croyants et des non-croyants, avec des personnes d'autres religions ou sans religion, soit par la participation à la vie publique, sociale et politique, soit par l'appartenance à des associations et oeuvres de but honorable. Le règlement de l'Église Évangélique Méthodiste incite expressément à un tel engagement des membres dans le monde: «En tant que disciple du Christ, chaque membre est chargé d'un service au sein de la société, au niveau local comme mondial. Cette attitude de service s'exprime tant dans la vie familiale que professionnelle, dans les loisirs, la participation à la vie sociale et publique: en d'autres termes, dans les relations humaines et tous les autres domaines de la vie. La participation à des organisations respectables fait partie de l'engagement missionnaire. Les membres sont appelés à être témoins du Christ dans le monde, lumière et levain dans la société et médiateur dans un monde de conflits; à faire leur combat et la souffrance du monde; à vivre et répandre l'espérance en Christ. Les lignes de conduite telles qu'elles sont énoncées dans le credo social sont à considérer comme une aide essentielle destinée à guider chaque membre de l'Église dans ce service.» (article 112)

Un style de vie responsable

L'article cité ci-dessus fait allusion aux principes sociaux de l'Église. Etant donné le défi social posé par l'industrialisation, l'Église méthodiste a commencé à publier une confession sociale dès le début de ce siècle. Les situations concrètes changent, mais le défi reste. Ainsi, tous les quatre ans, l'Église Évangélique Méthodiste (EEM) adapte ses principes sociaux aux défis actuels. Elle édite une confession sociale, destinée à être utilisée comme texte liturgique, et des principes sociaux plus explicites. Les principes sociaux énumèrent six domaines: la nature, la communauté familiale, sociale, économique, politique et mondiale. Chaque domaine est subdivisé en plusieurs points névralgiques de la discussion éthique et sociale actuelle. Nous espérons publier ultérieurement les principes sociaux et la confession sociale dans cette série de brochures.

Avant la formulation des principes sociaux, les méthodistes possédaient des conseils pour la vie chrétienne de tous les jours. Wesley avait formulé des «règles générales» à l'usage des méthodistes. Ces règles devraient aider à donner une forme précise et visible à la vie de chrétien.

Wesley était conscient que des règles ne peuvent que former une discipline extérieure et qu'un changement intérieur est indispensable. Néanmoins, il ne sous-estimait pas la valeur des efforts faits en vue de mener une vie exemplaire. Dans ses règles générales, il formulait trois principes simples qu'il développait par la suite dans des conseils précis:

Faire partie de l'Église Évangélique Méthodiste CMFT EEM

Premièrement: ne pas faire le mal, mais chercher à l'éviter sous toutes ses formes.

Deuxièmement: faire le bien, pratiquer la générosité selon ses moyens et apporter son aide à tous les hommes selon ses forces.

Troisièmement: faire usage de tous les moyens de grâce mis à disposition par Dieu.

Ces dernières décennies, les règles générales sont tombées en oubli chez les méthodistes ou ont été considérées comme démodées. Plusieurs conseils précis de Wesley sont certes liés à la situation de son époque. L'Église Évangélique Méthodiste (EEM) a cependant édité récemment un document intitulé «Principes pour un mode de vie responsable» qui se fonde sur les règles générales de Wesley et les transpose dans notre société occidentale moderne. Les principes sociaux et les principes pour un mode de vie responsable soulignent l'importance de notre réponse à l'appel de Dieu de pratiquer l'amour, la charité et la justice du royaume de Dieu. L'Église Évangélique Méthodiste (EEM) ne proclame pas un Évangile individuel négligeant l'engagement social; elle ne proclame pas non plus un Évangile social n'incluant pas la conversion personnelle du pécheur.

La communauté locale

«L'Église de Jésus-Christ vit dans le monde et pour le monde. Sa rencontre avec le monde se fait surtout au niveau de la paroisse, qui constitue la base à partir de laquelle l'Église peut atteindre les différents domaines de la société.» (article 101) L'évangélisation et la mission de l'Église sont les tâches principales des communautés locales. L'annonce de l'Évangile, la communion entre frères et sœurs dans la foi, l'accueil des personnes et la diaconie de base font partie de la vie de l'Église locale. A une époque où l'individualisme règne, il n'est pas évident de se mettre ensemble, d'être à l'écoute de l'autre et de réaliser des projets communs. Le chrétien ne peut pas vivre seul. Croire en Christ fait découvrir le corps du Christ. L'appartenance au corps du Christ doit être manifestée visiblement. Le fait que cette appartenance ne peut devenir visible que dans le choix d'une Église confessionnelle précise fait partie de la souffrance due à la division entre les chrétiens. Néanmoins, se dispenser d'adhérer à une des Églises chrétiennes n'aide ni au développement de sa vie spirituelle ni au développement de l'unité entre les chrétiens. Ainsi, l'appartenance à une Église chrétienne et l'engagement dans une communauté locale relèvent d'un choix autant personnel que nécessaire. Dans chaque Église locale, il faut des membres qui soient prêts et capables de remplir des mandats particuliers pour le bien de la communauté. Le règlement de l'Église Évangélique Méthodiste prévoit quelques mandats pour chaque Église locale ou «circonscription». Tous ces mandats peuvent être remplis par des hommes et par des femmes, sans distinction:

Le secrétaire de la circonscription: il rédige les procès-verbaux des séances.

Le membre laïc de la Conférence Annuelle: il participe de plein droit aux séances de la Conférence Annuelle.

Le responsable laïc de la circonscription: il représente l'ensemble des membres de l'Église locale. Il est l'interlocuteur privilégié du pasteur et du surintendant.

Les prédicateurs laïcs.

Les responsables des différents groupes.

Le responsable des registres officiels de l'Église: il tient les registres officiels de l'Église qui comprennent la liste des membres, des enfants de membres, des amis, des enfants recevant l'instruction religieuse et des actes pastoraux (baptêmes, mariages, services funèbres).

Le trésorier: il est responsable de la comptabilité dans la circonscription.

Le gérant d'immeuble: il est responsable du bon entretien des biens immobiliers dont use l'Église locale.

Les vérificateurs de la comptabilité et des registres officiels de l'Église.

Les membres des organes disciplinaires et d'arbitrage: ils exercent leur fonction au niveau de la Conférence Annuelle pour arbitrer de graves problèmes pouvant survenir dans d'autres Eglises locales.

Les membres de la commission de nomination: ils préparent les nominations pour ces différents mandats dans l'Eglise locale. Seule la moitié des membres de cette commission peut être titulaire d'un mandat. L'autre moitié doit être formée de membres de l'Eglise qui n'exercent pas de mandat. La durée d'appartenance à cette commission est limitée à huit ans. Elle est présidée par le pasteur. Dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), la communauté locale est souvent de taille modeste de sorte que les membres se connaissent réciproquement. Elle est un lieu qui permet une communion entre frères et soeurs dans la foi. Personne ne se confine dans l'anonymat. De nos jours, on constate parfois des tendances vers des paroisses plus grandes et plus centralisées, mais l'objectif d'être un avant-poste pour annoncer et vivre l'Evangile dans le monde reste valable pour chaque communauté locale, quelle que soit son importance numérique.

3. Faire partie d'une Eglise mondiale

Au-delà du niveau local

Beaucoup d'Eglises, surtout dans le milieu évangélique, sont des Eglises locales qui gèrent leurs affaires dans une grande autonomie. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) par contre, s'est toujours considérée comme une unité à dimension plus étendue. Elle est plus qu'une union ou fédération de communautés locales autonomes. A travers la mission, elle est devenue une Eglise mondiale. Le chapitre suivant montrera qu'une Eglise mondiale ne doit pas être synonyme d'une Eglise hiérarchique ou centralisée. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) forme simplement une unité visible à un niveau mondial. Cette dimension mondiale est présente lors de chaque admission d'une personne comme membre de l'Eglise: «Tout membre d'une paroisse est à la fois membre de l'ensemble de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM).» (article 108) Chaque membre est bien sûr inscrit dans une communauté locale, mais lorsqu'il change de domicile, il n'a pas à demander l'admission dans une autre communauté locale. Il est simplement transféré par le pasteur. Ce transfert ne connaît pas de frontière: il peut se faire par exemple entre une paroisse en France et une paroisse au Zaïre ou entre une communauté locale aux Etats-Unis et une autre aux Philippines. A une époque où les gens voyagent de plus en plus, il est stimulant de vivre l'unité lors d'un culte méthodiste dans un autre pays et peut-être dans une langue inconnue. Plus important encore: une Eglise qui ne recouvre pas seulement les limites d'un certain territoire, d'une région ou d'un pays est moins sujette à un repli sur soi, d'inspiration nationaliste. Mais comme revers de la médaille, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) a souvent été critiquée en Europe comme une implantation étrangère parce qu'elle ne s'adaptait pas à des façons nationalistes de penser et d'agir.

L'inclusivité

Dès son origine, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) voulait être ouverte pour accueillir chaque personne, sans distinction. Au début, la question de l'esclavage a presque déchiré l'Eglise. Dans ses principes, l'Eglise voulait bannir l'esclavage parmi ses membres, mais dans la pratique l'application fut difficile. D'autres discriminations ont souvent vu le jour. Dans le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), un article de la constitution stipule explicitement qu'aucune personne ne peut être exclue de l'admission si elle tient les promesses citées ci-dessus. L'Eglise veut garder cette «inclusivité» malgré les tendances de division dans la société. «L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) est membre de l'Eglise universelle, corps du Christ. Pour cette raison, quiconque, sans distinction de race, de couleur, de nationalité ou de situation sociale, peut participer à la vie de l'Eglise et devenir membre d'une de ses communautés en conformité avec le règlement de l'Eglise. Aucune conférence, aucun groupement organisé de cette Eglise ne

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste
CMFT EEM

doit être conçu de façon qu'une personne ou un groupe de personnes puisse être refusé ou exclu pour raison de race, de couleur, de nationalité ou de situation sociale.» (article 4 de la constitution)

L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) ou l'«United Methodist Church»

L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) a pris naissance aux Etats-Unis. Actuellement, elle est encore, à une large majorité, américaine. Mais l'écart entre les Etats-Unis et le reste du monde commence à diminuer. Les Eglises du sud (Amérique latine, Afrique et Asie) connaissent une croissance plus rapide que les Eglises du nord (Etats-Unis et Europe), qui, souvent, diminuent en nombre. Quelques chiffres donnent une idée de l'importance de l'Eglise Evangélique Méthodiste (chiffre de 1995):

	Etats-Unis	Reste du monde
Diocèses d'évêques	50	18
Conférences annuelles ou provisoires	68	46
Communautés locales	36771	5 165
Membres de l'Eglise	8648050	1 158 134

Pour comparaison: la Conférence Annuelle Suisse-France compte presque 10000 membres dont 1000 en France et environ 250 en Suisse romande. Vers les années soixante, beaucoup d'Eglises, surtout en Amérique du Sud, sont devenues autonomes et se sont organisées en Eglises nationales. Actuellement, la tendance est plutôt à la redécouverte des avantages d'une Eglise mondiale.

Le Conseil Méthodiste Mondial

L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) fait partie du Conseil Méthodiste Mondial. Ce Conseil regroupe la presque totalité des Eglises issues du réveil suscité par le ministère de John et Charles Wesley. Il fut fondé vers la fin du siècle dernier afin de permettre un contact entre les Eglises méthodistes américaine et anglaise. Il est une fédération qui regroupe des Eglises autonomes. Actuellement, il est composé d'environ soixante-dix Eglises méthodistes différentes oeuvrant dans une centaine de pays du monde entier. Ces Eglises ont environ 30 millions de membres et atteignent, par leurs activités, entre 50 et 60 millions de personnes. Signalons que l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) est la plus grande parmi ces Eglises de tradition méthodiste. Il est intéressant de constater que dans ce Conseil Méthodiste Mondial, les membres méthodistes d'Eglises extérieures aux Etats-Unis et à l'Europe sont en train de devenir majoritaires: c'est un signe de l'expansion missionnaire du méthodisme de nos jours. Le Conseil Méthodiste Mondial développe des programmes et des activités dont bénéficient l'ensemble des Eglises méthodistes. Le programme d'évangélisation et la fédération mondiale des femmes méthodistes sont parmi les activités les plus connues du Conseil. Celui-ci organise aussi des rencontres entre théologiens du monde entier et des conférences mondiales de jeunes. Il est l'interlocuteur méthodiste dans les dialogues oecuméniques avec d'autres familles confessionnelles. Indépendamment du Conseil Méthodiste Mondial, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) et les Eglises Méthodistes d'Angleterre et d'Irlande ont commencé une collaboration en Europe. Dans ce Conseil Méthodiste Européen, les Eglises-mères du méthodisme sont beaucoup plus grandes que l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM). Ainsi, les situations de majorité et de minorité ne sont plus les mêmes que dans le Conseil Mondial. Ce sont évidemment les questions propres à l'Europe qui retiennent l'attention et suscitent l'engagement du Conseil Méthodiste Européen. Il

faut citer, à titre d'exemple important, les pourparlers qu'il a commencés en 1993 avec les Eglises de la Concorde de Leuvenberg (Eglises de tradition vaudoise, luthérienne et réformée) en vue d'une reconnaissance mutuelle et de la réalisation d'une plus grande unité.

4. L'unité visible à travers les conférences

Le système des conférences

«Par son système de conférences, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) constitue une véritable fédération mondiale.» (article 601) Cette phrase peut être lue comme une information d'ordre structurel. Evidemment, chaque organisation a sa structure, l'Eglise également. Mais aborder le système des conférences dans le méthodisme d'un point de vue strictement institutionnel serait méconnaître sa dimension essentielle: les relations humaines que ne manquent pas de créer ce genre de réunions. Les conférences ont reçu leur nom parce qu'elles étaient un lieu de rassemblement pour les personnes engagées à plein temps dans le réveil méthodiste. Il ne s'agissait pas d'écouter des exposés, comme le mot «conférences» semble le suggérer en français. Il faut comprendre le terme dans son sens originel, c'est-à-dire comme des échanges de vue à caractère plutôt officiel que privé. Lors d'une conférence, les méthodistes échangent les résultats du travail passé, décident des orientations futures et les pasteurs y reçoivent l'attribution des postes pour une nouvelle année. Ainsi donc les conférences sont comme un carrefour où les personnes et les idées se croisent. On peut les comparer aux synodes dans d'autres Eglises de la Réforme, mais avec, entre autres, cette différence que l'ensemble des pasteurs méthodistes fait partie de la Conférence Annuelle. Les conférences existent à différents niveaux et on pourrait se demander s'il s'agit d'une structure hiérarchique, de haut en bas, ou démocratique, de bas en haut. Vu de près, ce n'est ni l'une ni l'autre. La conférence fondamentale se situe, en quelque sorte, au milieu. Il s'agit de la Conférence Annuelle: «Les différentes conférences annuelles sont les organismes fondamentaux de l'Eglise.» (article 10 de la constitution) Le diagramme montre au centre la Conférence Annuelle. Des lignes la relient d'un côté aux Conférences de Circonscription et de l'autre côté à la Conférence Centrale et à la Conférence Générale.

La Conférence Générale

La Conférence Générale se réunit tous les quatre ans. Elle se compose de 600 à 1000 délégué(e)s, paritairement laïcs et pasteurs. Chaque Conférence Annuelle a le droit d'y envoyer au moins un laïc et un pasteur. Les grandes Conférences Annuelles en envoient davantage. Tous les délégué(e)s, laïcs et pasteurs, ont droit de vote pour toutes les affaires à l'ordre du jour d'une Conférence Générale. La Conférence Générale est présidée par un évêque. Les autres évêques participants n'ont droit à la parole que lorsque la Conférence Générale le leur accorde. La Conférence Générale édite le règlement de l'Eglise, la liturgie et le recueil de cantiques, mais les régions situées en dehors des Etats-Unis ont un droit d'adaptation de ces textes à leur environnement respectif. La Conférence Générale fixe les droits et devoirs des membres, des pasteurs, des évêques et des différents niveaux de conférences. Elle gère les fonds et les instances qui travaillent pour l'ensemble de l'Eglise Evangélique Méthodiste. Elle organise et encourage la mission de l'Eglise dans des domaines et des régions où l'Eglise n'était pas encore active. Elle fixe le nombre et les limites géographiques des Conférences Centrales ainsi que le nombre de Conférences Annuelles au sein d'une Conférence Centrale. Cette liste semble donner les pleins-pouvoirs à la Conférence Générale. Mais tout changement de la constitution de l'Eglise, c'est-à-dire la partie fondamentale de son règlement, est soumis à l'approbation de l'ensemble des Conférences Annuelles dans le monde entier. Aucun changement majeur ne peut donc intervenir sans un accord majoritaire des deux tiers. Les textes doctrinaux sont protégés contre les changements par un article spécifique de la constitution qui requiert même une majorité de trois quarts dans la Conférence Générale et dans l'ensemble des Conférences Annuelles dans le monde

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste CMFT EEM

entier. La Conférence Générale traite un grand nombre de pétitions parce que chaque conférence, chaque organisme de l'Eglise, chaque prédicateur et même chaque membre individuel peut adresser une pétition à la Conférence Générale.

La Conférence Centrale

En dehors des Etats-Unis, des Conférences Centrales sont organisées dans les différentes régions du monde. Elles se réunissent également tous les quatre ans, dans l'année qui suit une Conférence Générale. Les délégué(e)s à la Conférence Centrale sont nommé(e)s par les Conférences Annuelles. Chaque Conférence Annuelle adroit à une représentation d'au moins deux laïcs et deux pasteurs, ou davantage selon son importance. Les Conférences Centrales ont le droit d'adapter le règlement de l'Eglise aux besoins régionaux et linguistiques. Il n'en est pas de même pour la constitution et les fondements doctrinaux.

Les Conférences Centrales élisent les évêques selon le nombre fixé par la Conférence Générale. Elles fixent elles-mêmes la durée de fonction de l'évêque. Celle-ci peut être limitée à un certain nombre d'années ou être décidée à vie. Tous les délégué(e)s, laïcs et pasteurs, ont droit de vote dans toutes les affaires à l'ordre du jour d'une Conférence Centrale, y compris l'élection d'un évêque. La Conférence Centrale est présidée par un évêque. Elle doit superviser et encourager l'oeuvre de l'Eglise dans sa région. Elle fixe les limites géographiques des Conférences Annuelles dans sa région. Le nombre de Conférences Annuelles est sujet à l'approbation de la Conférence Générale.

Actuellement, trois Conférences Centrales avec quatre évêques existent en Europe : La Conférence Centrale du Nord de l'Europe avec les évêques Hans Växby (Scandinavie) et Rüdiger Minor (Eurasie) est constituée par les Conférences Annuelles ou provisoires de: Danemark, Finlande, Norvège, Suède, les Etats baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie) et l'Eurasie (Russie, Ukraine, Biélorussie).

La Conférence Centrale d'Allemagne, réunifiée depuis 1992, avec l'évêque Walter Klaiber et les Conférences Annuelles de : Allemagne du Nord, Allemagne de l'Est, Allemagne du Sud, Allemagne du Sud-Ouest.

La Conférence Centrale de l'Europe du Centre et du Sud avec l'évêque Heinrich Bolleter et les Conférences Annuelles ou provisoires de : Autriche, Bulgarie, Macédoine et RF de Yougoslavie, Hongrie et Carpat-Ukraine, République Tchèque et Slovaquie, Pologne, Suisse-France-Afrique du Nord (Eglise Protestante d'Algérie).

La Conférence Annuelle

La Conférence Annuelle est l'organisme fondamental dans l'Eglise Evangélique Méthodiste. Elle est présidée par l'évêque. Au début, les pasteurs faisaient seuls partie de la Conférence Annuelle. Vers la fin du siècle dernier, la représentation et les droits paritaires des laïcs étaient acquis. C'est uniquement dans le domaine du ministère pastoral, qu'une limitation est encore en vigueur: L'examen des pasteurs et les décisions quant au lien d'un pasteur avec la Conférence Annuelle ou de son statut sont réservés aux pasteurs-anciens qui sont eux-mêmes membres de plein droit de la Conférence Annuelle. La représentation des laïcs se fait selon le nombre de pasteurs-anciens en fonction dans les Conférences de Circonscription ainsi que d'un certain nombre de laïcs supplémentaires afin d'arriver à une parité entre laïcs et pasteurs. Les membres laïcs, tout comme les pasteurs, doivent chercher le bien de l'ensemble de l'Eglise, car on ne les considère pas comme des représentants de telle ou telle Eglise locale qui devraient défendre des intérêts particuliers. Afin de former une Conférence Annuelle, une région doit compter un minimum de 35 pasteurs-anciens. Une «mission» de la Conférence Générale (c'est-à-dire une excroissance d'Eglises locales résultant de l'oeuvre évangélisatrice missionnaire, mais dépendant directement de la Conférence Générale) peut être transformée en une Conférence Annuelle provisoire lors-

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste
CMFT EEM

qu'elle compte au moins 10 pasteurs-anciens. Cette importance numérique est exigée pour la création d'une Conférence Annuelle afin d'éviter un éparpillement des forces. La Conférence Annuelle doit surtout encourager la mission de l'Eglise dans sa région. Ceci est clairement indiqué dans le règlement de l'Eglise. A côté des devoirs liés aux questions du ministère pastoral, le règlement énumère l'examen de la situation financière des paroisses et de l'évolution numérique des membres dans les paroisses ainsi que l'enregistrement de paroisses nouvellement créées. De fait, la Conférence Annuelle a également beaucoup de questions administratives à régler. Un nombre impressionnant de groupes et d'oeuvres présentent des rapports concernant le travail effectué pendant l'année. Pour la Conférence Suisse-France, l'organigramme actuel prévoit les commissions et oeuvres suivantes:

La Conférence Annuelle Suisse-France - organigramme:

Cabinet

1. Comités Directeurs

11. Comité Directeur Suisse

12. Comité Directeur de l'Union de l'Eglise Evangélique Méthodiste (UEEM) en France

2. Questions théologiques et ecclésiastiques

22. Questions théologiques

23. Relations ecclésiastiques

24. Questions sociales

25. Règlement de l'Eglise et structures

26. Liturgie et musique

3. Mission intérieure

31. Evangélisation

32. Médias

33. Commission Suisse romande

4. Mission extérieure

5. Travail parmi les jeunes et les adultes

511. Ecole du dimanche

512. « Jungschar » (jeunes troupes)

513. Groupes des jeunes

514. Instruction religieuse

521. Carrefour des femmes

522. Forum des hommes

523. Prévention des dépendances

524. Formation des laïcs

6. Ministère pastoral

62. Ministère pastoral

631. Séminaire de Théologie (allemand)

632. Centre Méthodiste de Formation Théologique (CMFT) (français)

7. Nominations et révisions

71. Nominations

72. Révisions

9. Oeuvres indépendantes

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste CMFT EEM

91. Séminaire de Théologie, Reutlingen (D)

92. Oeuvres de diaconie

95. Centres de vacances, hôtels

96. Imprimerie et maisons d'édition

Statistiques

La Conférence Annuelle peut être divisée en districts. Le nombre de districts est à fixer par la Conférence Annuelle, les limites géographiques des districts par l'évêque. Dans la Conférence Suisse-France, il y a trois districts: le district francophone et district de Bâle, le district de Berne, le district de Zurich.

Est affilié à la Conférence Annuelle Suisse-France le district de l'Afrique du Nord. Chaque district est placé sous la responsabilité d'un surintendant qui est choisi par l'évêque parmi les pasteurs. Sa durée de fonction est limitée à huit ans. Après quoi, il reprend les fonctions ordinaires d'un pasteur. Les surintendants forment, avec l'évêque et sous sa présidence, le «cabinet». En raison des frontières politiques et des lois du pays, l'Eglise en France et l'Eglise en Afrique du Nord forment chacune une entité légale à part. Ainsi, l'Eglise Evangélique Méthodiste en France forme officiellement l'Union de l'Eglise Evangélique Méthodiste «UEEM») selon les dispositions de la loi française sur les associations culturelles. Son assemblée générale a certains droits et responsabilités indépendants de la Conférence Annuelle, surtout dans le domaine administratif et financier. En Suisse, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) forme officiellement une association de droit privé, parce qu'aucune reconnaissance d'intérêt public n'est possible au niveau de la Confédération Suisse. L'assemblée générale de cette association est identique à la Conférence Annuelle. Les finances de l'Eglise sont gérées d'une manière solidaire au niveau de la Conférence Annuelle. Celle-ci a des caisses centrales pour la Suisse et pour la France. Les salaires des pasteurs sont payés par ces caisses et sont identiques à l'intérieur d'un même pays. Il n'y a pas de différence entre le salaire du pasteur d'une grande Eglise locale et celui d'une Eglise plus petite. Chaque Eglise locale, par son appartenance à une circonscription et en fonction de sa taille, contribue à la caisse centrale. Ainsi est-il instauré une solidarité entre les grandes et les petites Eglises et un effort missionnaire peut être entrepris pour créer et soutenir des communautés nouvelles. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) ne reçoit pas de subsides de l'Etat: elle vit entièrement des dons volontaires de ses membres et amis. Au sein de la Conférence Annuelle Suisse-France, le district francophone regroupe toutes les Eglises locales en France et en Suisse romande ainsi que les oeuvres rattachées à l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) dans ces régions:

La Conférence de Circonscription

Au niveau local, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) constitue des circonscriptions (en anglais: «circuits»). La circonscription peut regrouper une ou plusieurs Eglises locales. Elle forme une entité administrative. Dans chaque circonscription, un pasteur-ancien est chargé de superviser le travail. Deux fois par an, une Conférence de Circonscription se réunit sous la présidence du surintendant. Une telle Conférence de Circonscription décide, au niveau local et selon les directives de la Conférence Annuelle, de l'orientation du travail missionnaire, des élections aux différents mandats et de la gestion des biens. Composée des membres mandatés (c'est-à-dire d'au moins tous les membres des deux commissions décrites ci-dessous), elle peut aussi bien se tenir sous forme d'une assemblée ouverte à l'ensemble des membres d'une circonscription. Les droits et pouvoirs d'une Conférence de Circonscription sont identiques à ceux d'une assemblée de tous les membres. Le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) prévoit la création de deux commissions dans chaque circonscription: une commission de vie spirituelle et une commission de gérance. Dans des circonscriptions de moins de 100 membres, ces deux commissions peuvent être réunies en une seule. Toutefois, la séparation en deux commissions tend à

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste CMFT EEM

empêcher que les discussions sur les affaires de gérance ne prédominent sur les questions d'orientation spirituelle. Font partie de chacune des deux commissions le pasteur-ancien, le responsable laïc, le membre laïc de la Conférence Annuelle et les présidents des deux commissions. Dans la commission de vie spirituelle se trouvent en outre les responsables des différents groupes, et dans la commission de gérance ceux qui sont mandatés comme trésoriers et comme gérants d'immeubles. Les tâches des deux commissions sont décrites de la façon suivante: «La commission de vie spirituelle planifie, encourage et supervise toutes les activités et institutions d'évangélisation, d'éducation, de mission, d'oeuvres sociales et d'entraide, dans la mesure des compétences et devoirs conférés à la circonscription...» (article 144) «La commission de gérance est responsable des finances, des questions de construction et de la gérance des biens de l'Eglise dans le cadre des compétences et devoirs conférés par le règlement de l'Eglise et la conférence de circonscription...» (article 145)

5. Annoncer la Bonne Nouvelle

Le ministère de l'Eglise: confié à tous les membres

Dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), le ministère n'est pas limité aux personnes ordonnées. Il concerne tous les membres. Avec les Eglises de la Réforme, l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) tient au sacerdoce universel. Le règlement de l'Eglise évoque cette dimension universelle avant de parler du ministère ordonné:

«1. Tous les ministères de l'Eglise chrétienne se fondent sur la mission confiée par le Christ. Ils s'adressent à l'ensemble de l'Eglise. Les membres de l'Eglise Evangélique Méthodiste reçoivent ce mandat avec tous les autres chrétiens. Ils s'efforcent de l'accomplir dans le monde pour lequel le Christ a vécu, est mort et est ressuscité.

2. Même si Dieu appelle tous les chrétiens au sacerdoce universel, l'Eglise a besoin, pour accomplir sa mission, des ministères qu'elle a institués.» (article 301)

Le ministère de l'Eglise: annoncer la Bonne Nouvelle

Dès son origine, le réveil méthodiste et son expansion furent caractérisés par l'engagement des laïcs. Ceux-ci ne se limitèrent pas à assumer les fonctions qui leur étaient traditionnellement attribuées. Ils se mirent à prêcher, et la Bonne Nouvelle par eux semée porta du fruit. A l'époque même de John Wesley, il y eut aussi quelques femmes qui ont commencé à prêcher publiquement. L'annonce de l'Evangile fut l'un des ministères essentiels des Eglises méthodistes. La structuration de ce ministère a donc bénéficié d'une attention particulière et il a fallu veiller à ce que cette annonce corresponde aux convictions doctrinales. Dans l'Eglise Evangélique Méthodiste, le ministère de la Parole est confié, de nos jours encore, aussi bien aux laïcs qu'aux pasteurs ordonnés. Toutes les dispositions du règlement de l'Eglise sont applicables à des hommes et à des femmes, sans aucune distinction et sous toutes les formes de ce ministère.

Le ministère de la parole parmi les laïcs

Dans la partie laïque du ministère de la parole, le règlement de l'Eglise distingue entre les aide-prédicateurs et les prédicateurs laïcs. Les premiers reçoivent de la Conférence de Circonscription la recommandation de prêcher. Celle-ci les autorise à prêcher dans la circonscription dont ils sont membres. Cette autorisation est renouvelable d'année en année. Un aide-prédicateur qui est apprécié dans son ministère, peut devenir prédicateur laïc. Il doit recevoir l'approbation de sa circonscription, suivre un cours de formation et, à la fin, être recommandé par les pasteurs-anciens de la Conférence Annuelle à ce ministère. En tant que prédicateur laïc, il peut prêcher dans toutes les circonscriptions de la Conférence Annuelle et il peut être manda-

té par l'évêque pour diriger une Eglise locale, s'il y a un manque de pasteurs ordonnés.

Le ministère de la parole parmi les ordonnés

Dans la partie ordonnée du ministère de la parole, le règlement de l'Eglise distingue entre les diacres et les anciens. Un diacre est un prédicateur qui a reçu une formation théologique suffisante. Il a été intégré au corps pastoral de la Conférence Annuelle soit à titre probatoire soit à titre de membre extraordinaire. Par son ordination de diacre, l'Eglise lui confie le mandat et le pouvoir d'annoncer et d'enseigner la Parole de Dieu. Dans l'exercice de ses fonctions, un pasteur-diacre reste sous la supervision d'un pasteur-ancien. Un ancien est un diacre qui a prouvé son aptitude à assumer l'ensemble des responsabilités d'un ministère pastoral. Il a été intégré au corps pastoral de la Conférence Annuelle comme membre de plein droit. Dorénavant, il fait partie de la communauté des pasteurs-anciens de la Conférence Annuelle. Dans son ordination d'ancien, l'Eglise lui confie le mandat et le pouvoir d'administrer les sacrements et de diriger l'Eglise. Le terme d'ancien donne souvent lieu à des confusions. Dans la tradition réformée et dans beaucoup d'Eglises évangéliques issues des réveils du 19^e et du 20^e siècle, le terme d'ancien est utilisé pour les membres du consistoire ou du conseil de l'Eglise locale constitué de laïcs. Dans la tradition méthodiste, le terme d'ancien (en grec: « presbyteros », dont est dérivé le mot français « prêtre ») est utilisé dans un sens plus traditionnel pour désigner le pasteur qui prêche, administre les sacrements et dirige la paroisse. Cette conception remonte à l'Eglise des premiers siècles et s'est conservée également dans l'Eglise anglicane, Eglise-mère du méthodisme. Les pasteurs-anciens forment ensemble une communauté au sein de la Conférence Annuelle. Ils doivent veiller dans l'amour les uns sur les autres et s'efforcer de mener une vie irréprochable. La Conférence Annuelle a des responsabilités dans le domaine disciplinaire. C'est elle qui veille sur l'application des règlements de discipline et d'arbitrage en cas de besoin.

Le système des mutations

Le système des mutations est une autre spécificité dans la tradition méthodiste :

«Le système de mutation est celui en vigueur dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) d'après lequel l'évêque affecte les pasteurs à leur champ d'activité. Tous les pasteurs doivent accepter leur affectation.» (article 308) Le pasteur ne choisit pas lui-même sa paroisse et une Eglise locale ne choisit pas son pasteur. L'un est donné à l'autre pour un certain temps afin de poursuivre ensemble le travail de l'Eglise à un endroit précis. Par les promesses d'appartenance à l'alliance des pasteurs au sein de la Conférence Annuelle, le pasteur doit accepter l'affectation qu'il reçoit de l'évêque. Mais, bien qu'il se soit mis à la disposition de l'évêque, il n'en est pas moins assuré de recevoir une affectation, car l'évêque ne peut pas la lui refuser ni le congédier. L'affectation est donnée d'année en année à la fin de la Conférence Annuelle.

A en juger d'après son but initial, le système des mutations sert à maintenir une mobilité missionnaire au sein de l'Eglise. Il faut toujours à nouveau appliquer ce système dans cette fin missionnaire. Il permet alors d'affecter des pasteurs sans considérer si un poste est prestigieux ou non. Ce qui prime, ce sont les besoins missionnaires à un endroit précis. L'évêque cherche la meilleure personne pour une Eglise locale, mais sans se référer uniquement à un point de vue particulier de cette Eglise locale. Pour le pasteur ou pour l'Eglise locale, le choix n'est peut-être pas le meilleur de tous; il est néanmoins le meilleur compte tenu de toutes les autres contraintes. L'évêque met en balance l'ensemble des Eglises locales et l'ensemble des pasteurs au sein d'une Conférence Annuelle ou d'une région linguistique. C'est de ce point de vue que l'évêque et les surintendants essaient d'appliquer le système des mutations.

Le ministère de l'évêque

L'évêque, dans la tradition méthodiste, n'est pas un troisième ordre supérieur au diacre et

à l'ancien. L'évêque est le premier des anciens, à qui une tâche spécifique de supervision a été confiée au-delà de la Conférence Annuelle. Il est élu par la Conférence Centrale. Il préside les Conférences Annuelles dans la mesure où les lois d'un pays le permettent. C'est lui qui procède aux ordinations, mais il ne peut ordonner que ceux que la Conférence Annuelle a désignés. Son autorité est limitée. Il est soumis au règlement de l'Eglise et aux décisions prises par la Conférence Annuelle. Il crée un lien important entre les différentes Conférences Annuelles. Il doit régulièrement visiter les différentes parties de son diocèse. Comme c'est lui qui en définitive donne leur mission aux pasteurs, diacres et anciens, il en résulte qu'il promet aussi la mission de l'Eglise toute entière. Encourager le témoignage évangélicisateur de l'Eglise fait partie de ses devoirs. Le ministère de l'évêque selon ces spécificités méthodistes est essentiel pour la supervision dans une Eglise à dimension mondiale.

Les conditions requises pour le ministère ordonné de la parole

Le ministère de la parole est une chose noble et importante. L'Eglise veut s'assurer que les personnes qui se portent candidates pour ce ministère se sentent appelées à ce ministère et que cet appel est confirmé par une Eglise locale. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) est convaincue que Dieu appelle des personnes au ministère ordonné et qu'Il leur donne les dons, grâces et fruits nécessaires à l'accomplissement de cet appel. Chaque personne qui se sent appelée à ce ministère doit recevoir une recommandation de son Eglise locale. Le discernement des personnes appelées et aptes au ministère ordonné fait partie des grandes responsabilités de l'Eglise locale: «Afin que l'Eglise soit convaincue que les candidats au ministère pastoral sont appelés par Dieu, les personnes qui les recommandent se poseront les questions suivantes, dans une attitude de prière:

a) Connaissent-ils Dieu comme un Dieu qui pardonne ? L'amour de Dieu habite-t-il en eux? Leurs désirs se dirigent-ils vers Dieu seul ? Mènent-ils une vie sainte?

b) Ont-ils des dons et la grâce pour cette vocation? Ont-ils un esprit sain et clair; un bon esprit de discernement concernant les choses spirituelles; une compréhension juste de la rédemption par la foi? S'expriment-ils de manière correcte, aisée et distincte?

c) Portent-ils du fruit? Leur prédication a-t-elle convaincu quelqu'un de ses péchés, et conduit cette personne à se convertir? A-t-elle affermi des croyants dans leur foi? Si ces critères sont présents chez une personne, nous croyons que Dieu l'appelle au ministère pastoral. Nous les considérons comme preuve suffisante du fait que cette personne est animée par le Saint-Esprit.» (article 305) Ceux qui ont reçu la recommandation de leur Eglise locale, sont envoyés par l'évêque dans une autre paroisse pour une année probatoire. Cette deuxième Eglise locale doit également donner une recommandation afin qu'un candidat puisse être envoyé par l'Eglise pour suivre des études de théologie. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) a créé elle-même des centres de formation. Ces centres et séminaires sont organisés selon les nécessités linguistiques et, en Europe, dépassent toujours les frontières nationales. Ils se sont parfois affiliés à d'autres institutions déjà existantes, ainsi, par exemple pour la langue française, le «Centre Méthodiste de Formation Théologique» a son siège en Suisse, à Lausanne. Il travaille en collaboration avec l'Institut Biblique Emmaüs à St-Légier près de Vevey et avec la Faculté de Théologie de l'Université de Lausanne. Les candidats francophones peuvent également suivre une partie de leurs études en France, aux Facultés de Théologie de Strasbourg ou de Vaux-sur-Seine ou à l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne. Lorsque le candidat pour le ministère pastoral a terminé ses études de théologie, il peut être ordonné diacre et commencer le travail pastoral. Après trois années de ministère pastoral, accompagnées d'une formation continue, il peut être ordonné ancien et recevoir la responsabilité de diriger lui-même le travail pastoral dans une circonscription.

6. La mission de l'Eglise

Introduction

L'Eglise Evangélique Méthodiste est issue d'un réveil au sein de l'Eglise anglicane au XVIII^e siècle. Dans leur recherche d'une vie sanctifiée, les pasteurs anglicans John et Charles Wesley découvrirent la force renouvelante de l'Evangile. Ils commencèrent à prêcher la grâce de Dieu qui est offerte à tous et qui ne peut pas être méritée. Elle est don de Dieu pour chaque personne qui croit en Christ et qui le suit dans sa vie. Ceux qui voulaient vivre une vie avec le Christ se rassemblèrent dans des sociétés à l'intérieur de l'Eglise anglicane et furent appelés «*méthodistes*». Pendant toute la vie des frères Wesley, les méthodistes restèrent à l'intérieur de l'Eglise anglicane et se considérèrent comme un ferment de renouveau. Lorsque les colonies américaines eurent acquis leur indépendance, John Wesley donna des instructions pour la formation d'une Eglise méthodiste aux Etats-Unis avec ordinations, administration des sacrements, base doctrinale, liturgie, structuration et tout ce qui est nécessaire pour la création d'une Eglise autonome. Mais s'il était de la sorte devenu une Eglise, le méthodisme n'en resta pas moins un mouvement missionnaire. Au XIX^e siècle, différentes branches de celui-ci commencèrent à travailler sur le continent européen, entre autres deux branches qui forment actuellement l'Eglise Evangélique Méthodiste.

Le présent document s'adresse à tous ceux qui aimeraient connaître davantage l'Eglise Evangélique Méthodiste, particulièrement nos membres et amis en France et en Suisse romande. Elle n'entre pas dans les détails de l'histoire. Elle essaie de répondre à de nombreuses questions sur le fondement doctrinal de l'Eglise, sa structure, son fonctionnement, sa vision, etc. Toute Eglise est communion des croyants. Elle se fonde sur un message. Elle a une mission dans le monde. Et afin d'accomplir sa mission, elle a besoin d'une structure. Tous les points suivants sont importants: les personnes et les structures, l'annonce de la parole et les actes, le vécu local et la dimension globale. Présenter succinctement ces divers aspects de l'Eglise Evangélique Méthodiste, telle est l'ambition du document présent.

L'Eglise comme mission

Tout au long de cette petite brochure nous parlerons de la vocation missionnaire de l'Eglise, qu'au demeurant le Nouveau Testament présente comme essentielle. Ce point est évidemment pris en compte par le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste. Mais il convient de préciser que contrairement à ce que pourrait laisser penser son nom, ce règlement ne se réduit pas à une combinaison de décrets à portée juridique. C'est plutôt un manuel destiné à encourager la mission de l'Eglise. L'introduction à la constitution de l'Eglise commence par les paroles suivantes: «*L'Eglise est l'union de tous les vrais croyants en Jésus-Christ, leur Seigneur. Elle est la communauté sauvée, envoyée dans le monde, pour annoncer le salut, communauté dans laquelle la Parole de Dieu est prêchée par des hommes et des femmes appelés par Dieu et dans laquelle les sacrements sont administrés correctement selon leur institution par le Christ. Par l'action du Saint-Esprit, l'Eglise invite à l'adoration de Dieu, travaille à l'édification des croyants et au salut du monde.*» (introduction à la constitution, alinéa 1)

La dimension oecuménique de la mission

La mission de l'Eglise a divers aspects. Une des dimensions importantes dans la tradition méthodiste, c'est l'engagement pour l'unité. L'Eglise Evangélique Méthodiste a toujours eu le

souci d'être une Eglise missionnaire, mais elle ne veut pas accomplir sa mission aux dépens d'autres Eglises. Dès son début avec John et Charles Wesley, le réveil méthodiste a tendu la main à tous ceux qui suivent le Seigneur Jésus Christ. Au XIX^e siècle, différentes Eglises issues du réveil méthodiste se sont rassemblées dans le Conseil méthodiste mondial. Au début du xx^e siècle, elles se sont engagées en faveur de la création du Conseil Oecuménique des Eglises. De fait, plusieurs secrétaires généraux de ce Conseil sont issus d'une Eglise de tradition méthodiste. L'Eglise Evangélique Méthodiste fait partie du Conseil Oecuménique des Eglises depuis sa fondation. Elle essaie d'y apporter son témoignage spécifique.

Les Eglises de tradition méthodiste ont également participé à des unions organiques. Dans la partie francophone de l'Europe, des unions se sont faites avec d'autres Eglises issues de la Réforme:

En France, l'Eglise Evangélique Méthodiste a commencé une deuxième oeuvre missionnaire en 1905, différente de celle en Alsace. Elle l'a cédée à l'Eglise Réformée peu avant la Deuxième Guerre mondiale, car elle n'avait plus les moyens financiers de la soutenir. L'Eglise Méthodiste issue d'une mission d'Angleterre qui avait débuté à l'époque de la Révolution française, s'est unie avec trois Unions d'Eglises (Eglise Réformée Evangélique, Eglise Réformée et Eglise Libre) en 1939 pour former l'Eglise Réformée de France. Une minorité de l'Eglise Méthodiste est restée en dehors de cette union et s'est constituée en l'Eglise Méthodiste de France, homonyme mais indépendante de l'Eglise Evangélique Méthodiste jusqu'en cette année 2003. Cette Eglise Méthodiste de France, du fait de son origine anglaise, est parfois appelée « *wesleyenne* ». Elle est surtout implantée dans le sud-est de la France, autour de Nîmes, et comprend une église locale à Paris. Actuellement, l'Eglise Méthodiste de France a demandé à intégrer l'Eglise Evangélique Méthodiste. La Conférence Annuelle Suisse/France 2002 de même que l'Assemblée Générale Extraordinaire ont accueilli favorablement sa demande. L'EMF est intégrée à l'UEEM à compter de janvier 2003 dans un premier temps pour une durée provisoire de trois ans.

En Belgique, l'Eglise Méthodiste issue d'une mission des Etats-Unis s'est unie avec l'Eglise Evangélique Protestante en 1969 pour former l'Eglise Protestante de Belgique. Depuis son union avec deux Eglises réformées en 1978, elle a pris le nom d'Eglise Protestante Unie de Belgique. Cette Eglise unie a gardé des liens avec la conférence centrale de l'Europe du Centre et du Sud. Dans les unions organiques, les Eglises méthodistes n'ont constitué qu'une petite minorité. Il est difficile de dire à quel point une connaissance de la tradition méthodiste reste vivante dans ces Eglises unies. Une union d'une autre sorte s'est produite au niveau mondial en 1968. Deux Eglises de tradition méthodiste et d'origine américaine se sont unies, l'Eglise Méthodiste et l'«*Evangelische Gemeinschaft*». Ces deux Eglises avaient des ramifications en Europe, également dans les parties francophones. Elles ont formé l'Eglise Evangélique Méthodiste (en anglais: *United Methodist Church*) telle qu'elle est présentée dans cette brochure. Actuellement, des discussions préliminaires sont engagées au niveau mondial entre l'Eglise Evangélique Méthodiste et d'autres Eglises méthodistes d'origine américaine mais qui, quant à elles, n'ont pas de ramifications en Europe. Pour l'Europe, la collaboration s'est intensifiée au sein du Conseil méthodiste européen entre l'Eglise Evangélique Méthodiste et les Eglises méthodistes en Angleterre, Irlande, Portugal, Espagne (Eglise Evangélique d'Espagne) et Italie.

La dimension évangélicatrice de la mission

L'évangélisation est essentielle à la vie de l'Eglise, car celle-ci a un message à apporter: l'Evangile. Ce mandat n'est pas seulement donné à ceux qui pratiquent le ministère de la Parole,

laïcs ou ordonnés. Le témoignage de l'Évangile est confié à tous les membres de l'Église. Il est exercé de multiples manières. Il se traduit par la parole et par les actes. Il ne peut pas être délégué à une commission ou œuvre dans l'Église, mais doit être vécu par les membres. Nous soulignerons cette dimension dans le prochain chapitre.

De façon institutionnelle, l'Église favorise l'évangélisation par les médias, principalement par la littérature. Dans les régions francophones, l'Église Evangélique Méthodiste accomplit cette mission par l'intermédiaire des Librairies Bibliques «*Certitude*», implantées à Anduze, Colmar, Metz, Mulhouse, Munster, Nîmes, Sélestat. A Agen, l'évangélisation au moyen de la radio (RADIO ESPOIR) est entreprise par l'EEM en coopération avec d'autres Églises. Les moyens de communication par internet se sont ajoutés et l'Église Evangélique Méthodiste a son propre site: <http://www.umc-europe.org/ueem>

Des communautés d'origine étrangère sont associées à l'Église Evangélique Méthodiste. Celle-ci met à leur disposition ses locaux et leur apporte son soutien. C'est notamment le cas de la paroisse de Strasbourg-Sion, où sont intégrées une communauté chinoise, une communauté coréenne et une communauté cambodgienne. Celles-ci se distinguent par un zèle missionnaire remarquable. Ainsi des chrétiens cambodgiens partis de Strasbourg pour Paris ont fondé, avec l'aide de l'Église Evangélique Méthodiste, une nouvelle Église dans la capitale française où vit une importante population originaire du Cambodge. D'autres communautés chrétiennes cambodgiennes travaillent dans le cadre de l'Église Evangélique Méthodiste en Suisse, à Aarau, Berne et Hasle-Rüegsau. A Genève, une communauté ibéro-américaine s'est constituée et s'est associée à l'Église Evangélique Méthodiste.

La dimension diaconale de la mission

L'amour reçu de Dieu incite à le manifester par des actes. Cette fonction diaconale de la mission doit également être présente au niveau local. Plus que l'évangélisation, la diaconie peut se manifester dans des œuvres et institutions que l'Église crée, mais elle ne doit pas être déléguée aux seuls spécialistes. Elle fait partie des gestes d'amour, si modestes soient-ils, qui éclairent la vie quotidienne.

Au niveau institutionnel, l'Église a créé plusieurs institutions sociales dont les débuts remontent souvent au XIXe siècle et qui ont été liés aux œuvres de diaconesses. En partie francophone, on les trouve en Suisse romande et en France. En Suisse romande, deux homes pour personnes âgées, valides ou nécessitant des soins, existent à Lausanne et à Genève: l'«*Institution de Béthanie*» rattachée au diaconat de Béthanie Zurich et la fondation «*Foyer Béthel*». Pendant de longues décennies, toutes les églises locales en Suisse romande gèrent des bureaux de placement et des foyers pour jeunes filles de Suisse alémanique. Ce travail a été arrêté en l'an 2000 et les églises locales développent leur ministère entièrement en français. En France, l'œuvre des diaconesses de Bethesda avec la maison-mère à Strasbourg a développé une riche activité au xx^e siècle. Une clinique a été gérée par Bethesda à Strasbourg jusqu'en 2000. Des maisons de retraite existent à Mulhouse, Munster et Strasbourg. A Landersheim, dans la vallée de Munster, l'Église gère un centre de vacances qui accueille des personnes de tout âge et offre un lieu de rencontre, de ressourcement et de calme.

La dimension mondiale de la mission

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste
CMFT EEM

Dès ses débuts, le méthodisme a insisté sur la dimension mondiale de la mission. Les méthodistes anglais ont envoyé des prédicateurs dans les colonies américaines autant que sur les îles de la Manche et vers la France. Ils ont fondé une oeuvre de mission outre-mer qui a envoyé des missionnaires partout dans le monde. C'était une entreprise de la Conférence Annuelle. Tous les membres méthodistes participaient à cette oeuvre de mission. Celle-ci ne s'est jamais présentée comme une société de mission, indépendante de l'Eglise, assumée par un nombre restreint d'adeptes. La même structure est encore en vigueur aujourd'hui. L'oeuvre de mission constitue une partie intégrante de la conférence annuelle et elle est organisée par une commission de mission. Actuellement, les trois cibles, mission outre-mer, mission intérieure et aide dans le diocèse, sont en train de s'unir dans une seule structure, appelée « **Connexio** », au niveau de la Conférence Annuelle Suisse et France. Une autre brochure du CMFT, *Amour du prochain et témoignage: un même appel*, contient une déclaration de l'Eglise Evangélique Méthodiste concernant la mission sous le titre « *Grâce sur grâce* » .

Depuis la création d'Eglises méthodistes dans les pays d'outre-mer, la commission de mission est entrée dans le partenariat avec ces Eglises existantes. L'évangélisation se fait par les autochtones, mais un apport spécialisé est bienvenu. Ainsi, la commission de mission envoie des collaborateurs et collaboratrices selon les besoins et demandes formulés par les Eglises-soeurs d'outre-mer. Au niveau européen, les oeuvres de mission des différentes conférences annuelles se sont réparti leurs engagements pour des pays particuliers. La conférence annuelle Suisse-France est active en Afrique du Nord, en RD du Congo, au Zimbabwe, en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Costa Rica et au Cambodge. Sa mission outre-mer aide à la réalisation de nombreux projets et envoie une quinzaine de personnes dans ces pays. Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste permet de participer à toutes ces dimensions de sa mission.

Bibliographie méthodiste

AMOUR DU PROCHAIN ET TEMOIGNAGE: Un même appel. Librairie Biblique Certitude, Metz, 2002.

CHRIST DEVANT NOUS: Commission Théologique du Conseil Méthodiste Européen. Librairie Biblique Certitude, Metz 1999.

Rupert DAVIES, Méthodisme. Traduit par J. Jeffrey Hoover avec Michel Fallas. Editions FaMéTh (Faculté Méthodiste de Théologie, Mulungwishi, Likasi, Zaïre), Mulungwishi, 1994.

FONDEMENTS DOCTRINAUX ET PRINCIPES SOCIAUX: Eglise Evangélique Méthodiste, conférence générale 1996. Librairie Biblique Certitude, Metz, 1997.

Matthieu LELIEVRE, La théologie de John Wesley. Publications Evangéliques Méthodistes, Nîmes, nouvelle édition révisée, 1990.

Matthieu LELIEVRE, John Wesley, sa vie et son oeuvre. Publications Evangéliques Méthodistes, Nîmes, nouvelle édition revue, 1992.

LITURGIE à l'usage des Eglises Méthodistes d'expression française. Edité par la conférence centrale de l'Eglise Evangélique Méthodiste du Centre et du Sud de l'Europe, 1985. (Diffusion: Secrétariat de l'Evêque, Badenerstrasse 69, CH-8026 Zürich).

Louis J. RATABOUL, John Wesley, un anglican sans frontières, 1703-1791. Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1991.

REGLEMENT DE L'EGLISE de l'Eglise Evangélique Méthodiste. Publié au nom de la conférence centrale de l'Eglise Evangélique Méthodiste du Centre et du Sud de l'Europe, 1996. (Diffusion: Secrétariat de l'Evêque, Badenerstrasse 69, CH-8026 Zürich).

Theo SCHAAD, La foi implique le rassemblement: Une contribution à la réflexion concer-

Faire partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste
CMFT EEM

nant l'identité de l'Eglise Evangélique Méthodiste. Traduit de l'allemand «Wer glaubt, gehört zusammen», série «EMK heute, Heft 73/1992». Edition originale, Gotthelf Verlag, Zurich, 1992. (Diffusion: Librairies «Certitude»).

La VOIE DU SALUT: Messages de John Wesley. Publications Evangéliques Méthodistes, Nîmes, nouvelle édition, 1986.

John WESLEY, Figures du protestantisme d'hier et d'aujourd'hui, Editions Rameau-Sadifa, Paris, 1987.

John WESLEY, Le sermon sur la montagne: expliqué dans une série de discours par John Wesley. Maison de publications nazaréennes, Kansas City 1998.